

# LES BONNES PRATIQUES

## COORDONNÉES DES ARBITRES

En application des nouvelles dispositions règlementaires, l'annuaire des arbitres est consultable sur FootClubs.

Organisation > Centre de gestion > District Haute Savoie – Pays de Gex (cliquer sur le petit « 1 » à droite).

## PROCÈS-VERBAL DISCIPLINAIRE

En application des dispositions règlementaires, le procès-verbal de la Commission Disciplinaire paraît uniquement sur FootClubs. Il regroupe les convocations, les demandes de rapport, les éventuels dossiers en instruction et les comptes-rendus des auditions.

## FMI (FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE)

La préparation des matchs doit être faite en semaine via l'interface web donc depuis un pc et non la tablette (directives de la FFF).

Forfait, match remis ou reporté = **FMI obligatoire**

Il incombe au club recevant, même si c'est votre adversaire qui fait forfait, de prévenir l'arbitre et de faire la FMI.

**NOUVEAUTÉ**

Sauf si forfait le vendredi avant 12h = Pas besoin de faire la FMI

Un mail de la boîte mail officielle suffit.

## Transmission des feuilles de matchs (si FMI NON FAITE)

- **Seniors – Seniors F – U20 – U17 – U15 – U18F – U15F – U13** : Feuille de match papier (scannée en .pdf) + constat d'échec FMI + Capture d'écran de l'incident à envoyer sur la boîte mail [district@hautsavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:district@hautsavoie-paysdegex.fff.fr) pour justifier la non-utilisation.
- **Foot des enfants (U9 – U7)** : Feuilles de plateaux à envoyer sur la boîte mail dédiée (comme indiqué dans le document « Football des Enfants » et sur le livret des éducateurs > [footdesenfants@hautsavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:footdesenfants@hautsavoie-paysdegex.fff.fr) (ne pas mettre en copie le District, ni Sandrine Janssoone).
- **Foot des enfants (U11)** : Uniquement via le FAL.

## DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

**Toutes vos demandes doivent être faites depuis FootClubs uniquement**, le club adverse doit répondre au plus tard le week-end précédent la rencontre, ensuite la Commission homologue ou non ces demandes les lundis précédents les rencontres.

En cas de changement(s) hors délai, vous serez amendé par la Commission Compétitions.

**TÉLÉCHARGER CE DOC  
EN CLIQUANT ICI**



**PERMANENCE  
TÉLÉPHONIQUE  
LE WEEK-END**  
**07.70.03.84.75**